

L'ANFR publie une étude sur les niveaux d'exposition du public aux ondes créés par les compteurs communicants Saur

Maisons-Alfort, le 26 mai 2020 - L'Agence nationale des fréquences (ANFR) publie un rapport sur les niveaux d'exposition du public aux ondes créés par les compteurs communicants Saur qui permettent la télé-relève des consommations d'eau. Les résultats montrent que ces compteurs n'émettent que quelques secondes par jour et que les niveaux relevés lors de ces émissions sont faibles.

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) poursuit son travail sur l'évaluation de l'exposition aux champs électromagnétiques créés par les compteurs communicants. Après avoir publié des rapports de mesure sur l'exposition du public aux ondes créées par les compteurs électriques Linky, par les compteurs d'eau Suez et par les compteurs de gaz Gazpar, elle rend publique une étude sur les compteurs d'eau Saur.

Comme les compteurs d'eau Suez et les compteurs de gaz Gazpar, les compteurs d'eau Saur permettent de transmettre des données grâce à un émetteur radio de faible puissance fonctionnant sur la fréquence 169 MHz. Cet émetteur transmet des index de consommation à un concentrateur qui stocke ces données et les communique aux services de supervision de Saur par l'un des réseaux de téléphonie mobile existants.

En pratique, le compteur d'eau Saur n'émet pas la grande majorité du temps. Les modules déployés sont programmés pour transmettre les données de consommation quatre fois par jour. Ces trames, envoyées à des horaires aléatoires, sont très brèves : la transmission dure moins d'une demi seconde.

Du fait des rares émissions du compteur et de leur brièveté, les niveaux d'exposition sont inférieurs ou égaux à 0,15 V/m. Ils sont donc très inférieurs à la valeur limite réglementaire fixée par décret, qui est de 28 V/m pour la fréquence d'émission de 169 MHz.

Pour en savoir plus :

[Télécharger le rapport](#)

Contact presse : presse@anfr.fr // 01 45 18 72 07

